

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 5 Novembre 2018

Service aménagement et risques

Affaire suivie par : Gilles DROUET  
Tél : 05 58 51 31 13  
Mél : ddtm-sar@landes.gouv.fr

Le préfet

à

M Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO  
Landes  
Secrétaire Général Fédération  
SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Carzordite  
40300 CAGNOTTE

**Objet :** Risque incendie de forêt suite au sinistre de Rion des Landes du 11/09/2018

Monsieur le Président,

Par transmission électronique en date du 17 septembre 2018, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'incendie de forêt survenu le 11 septembre 2018 sur la commune de Rion des Landes.

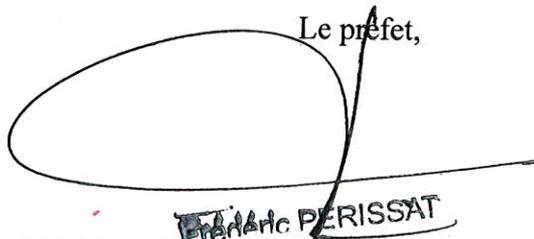
Sous réserve que les travaux forestiers en forêt communale soient effectivement à l'origine du sinistre, je vous informe que ces activités à cette date étaient conformes au règlement de protection de la forêt contre les incendies approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2016.

En effet, la vigilance feu de forêt au sens de l'article 4 de ce règlement était en cette période de niveau 2/jaune. A ce titre, il n'y avait alors aucune restriction d'activités en forêt et notamment aucune suspension de travaux forestiers prévue par l'article 39 de ce même règlement.

Je suis en mesure de vous confirmer toute l'attention que je porte au respect le plus strict des mesures de prévention des incendies de forêt dans le département notamment en ce qui concerne l'emploi du feu et les pratiques d'activités dans tous les espaces exposés.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,



Frédéric PERISSAT